



Zoom sur l'association "Amitié et Partage"

Crée en 1984 par l'Abbé Bausson, « Amitié et Partage » continue sa route, pour le plus grand plaisir des enfants et jeunes... Un petit retour sur ce qui a été fait depuis la rentrée 2017, un point sur les séjours 2018 et quelques informations :



LES RASSEMBLEMENTS DANS L'ANNÉE :

Trois groupes de jeunes s'organisent autour d'animations ponctuelles tout au long de l'année pour, la plupart, se retrouver au moment des temps forts que sont les séjours d'hiver et les séjours d'été.

Depuis octobre 2017, les plus jeunes (du CE2 au CM2) sont allés à la patinoire déguisés pour Halloween, ont fait une journée « Ford Boyard », une veillée de Noël (enquête-boum-échange de cadeaux), une sortie bowling.

Les 6^e-5^e ont fait une sortie patinoire Halloween, une soirée projection de film avec un buffet (crêpes, boissons, bonbons), une veillée de Noël (buffet, boum, échange de cadeaux) avec les plus grands, et une sortie Laser Game.

En plus des animations partagées avec le groupe précédent, les 4^e-2^{ndes} ont également fait une sortie Laser Game

Chaque groupe a son équipe d'animation dédiée, avec un référent par groupe. Les animateurs sont tous des jeunes bénévoles, la plupart d'anciens participants enfants qui ont envie de faire partager ce qu'ils ont reçu... La grande majorité de ces jeunes ont déjà leur BAFA ou le préparent, afin d'assurer la relève et permettre la continuité des séjours.

Pour participer à ces animations, les jeunes sont invités par courrier, une information est faite par mails aux adhérents (voir conditions d'adhésion plus loin), et aussi via Facebook.

LES SÉJOURS 2018 :

- 2 séjours d'hiver sont organisés cette année à La Vernaz en Haute-Savoie :
- 21 jeunes du CM2 à la 5^e partent du 23 février au 3 mars
- 24 jeunes de la 4^e à la 2^{ndes} partent du 3 au 11 mars.

- 3 séjours d'été sont en cours d'organisation :

- Ploërmel pour les enfants du CE2 au CM2 : du 8 au 15 juillet
- Carpentras pour les jeunes de 6^e- 5^e : du 15 au 28 juillet
- Carpentras pour les jeunes de la 4^e à la 2^{ndes} : du 05 au 18 août

Les inscriptions seront ouvertes aux familles fin mars - début avril.

Les enfants et jeunes participants inscrits dans les groupes recevront l'information par leurs animateurs, les adhérents recevront un mail et une information sera faite via facebook.

ADHÉRER À AMITIÉ ET PARTAGE :

Pour participer à un événement d'Amitié et Partage, l'adhésion est obligatoire, qu'il s'agisse des enfants, jeunes, animateurs ou adultes bénévoles.

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre - BP74
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70
Courriel : mairie.st.lormel@orange.fr
site : www.saint-lormel.fr

Horaires d'ouverture :

Tous les matins,
du lundi au samedi,
de 9h à 12h et le jeudi
soir de 17h à 19h.

Imprimeur Gérant :
Claude RIGOLÉ

Ont participé à la réalisation :

Céline COLLET
Yvonnick COURCOUX
Abigaïl DE ALMEIDA
Paul LA DROITTE
Régine LEBORGNE
Josiane ROBISSOUT
Gwénaëlle ROUSSEAU

L'adhésion à l'année (soit de septembre à août de l'année suivante) coûte 5€/personne. Elle peut se faire : lors du Forum des Associations en septembre, sur internet à partir de l'onglet « Adhésion » du site , lors d'une animation auprès d'un animateur, ou alors en envoyant le règlement à la trésorière de l'association Marie-Geneviève Coupé (12 rue des Erables 22130 Pluduno).

Pour que l'adhésion soit validée, il faut communiquer avec le règlement : les nom et

prénom, la date de naissance, la classe, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse mail.

LE SITE WEB :

Le site « amitieetpartage.org » est en cours d'amélioration, la maintenance est assurée par des bénévoles qui se forment entre eux. Prochainement, les informations y seront ainsi facilement accessibles et, autant que possible, actualisées.

REMERCIEMENTS :

Les co-présidentes et les

membres du Conseil d'Administration tiennent à remercier :

- Tous les animateurs, nouveaux et anciens.
- Les bénévoles aidant lors des séjours à la logistique ; soutenant les animateurs ponctuellement lors des animations prévues dans l'année ; ceux qui aident pendant les temps festifs organisés par l'association ou lors des retours de séjours ; pendant l'année, ceux qui acceptent d'être « famille coordinatrice » (relais entre l'équipe d'animation et les familles des jeunes partis en séjour); les bénévoles engagés dans les branches de l'Association (communication, logistique, animation, évènementielle) etc...
- Tous nos donateurs (en denrées alimentaires ou en dons).
- Les collectivités et municipalités (subventions, salles mises à disposition, prêt de matériel ...)
- Ceux qui se sont impliqués un moment ou à un autre dans l'Association et tous ceux qui nous rejoindront dans un avenir proche ou lointain...



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

**DU 16
FÉVRIER
2018**

Étaient présents :

Claude RIGOLÉ

Henri BRÉHINIER

Josiane ROBISSOUT

Sylvie GUILLOTIN

Louis AILLET

Jean-Claude CADE

Loïc DAUNAY

Paul LA DROITTE

Bernard LETORT

Mireille MENIER

Françoise NEUTE

Absents excusés :

Chantal BOUAN

Gwenaelle BROCHARD

Céline COLLET

Régine LEBORGNE

(procuration à

Mireille MENIER)

• Les infos de Dinan Agglo

Certaines compétences de l'agglomération vont être réétudiées pour éventuellement revenir aux communes (instruction du droit des sols, frelons, chenilles processionnaires...)

En revanche, la compétence "voirie" n'a pas encore été attribuée entre Dinan Agglo et les communes. Saint-Lormel a été retenue comme commune test. Plusieurs scénarios sont étudiés. Les décisions seront prises à Dinan Agglo en juillet 2018.

• Les infos de la Commission environnement

1) Pour le fleurissement 2018, il est proposé :

• Au vieux bourg :

- > de fleurir la bordure du mur de l'enclos paroissial et les abords du lavoir
- > de remplacer les haies si-

tuées autour du monument aux morts par des claustras agrémentés de grimpants

• au bourg :

- > de valoriser les entrées du bourg par des touches colorées
- > d'habiller les bâches au niveau du camping de vivaces rampants type « cotonéaster » (il est suggéré de retenir des « radicans »)
- > de supprimer au niveau du terrain de foot, la haie longeant le mur du cimetière et celle se trouvant perpendiculaire à la rabine (il est demandé si la voie longeant le cimetière ne pourrait pas être rendue carrossable pour l'accès des marbriers. Une étude sera effectuée)
- > de créer de part et d'autre de la porte de l'église des espaces conjuguant minéraux et végétaux
- > de maintenir un fleurissement en jardinières tant sur les murs autour de l'église, la mairie et l'école

> d'aménager le parterre de la rue de la tourelle sur le modèle de ceux du bourg

2) opération « Prix des jolis jardins 2018 pour les particuliers » :

Après débat sur le choix de la formule à retenir (reconduction de l'inscription des participants sur la base du volontariat ou retour au passage de la commission sur l'ensemble de la commune) il est décidé de maintenir la formule mise en place en 2017 sur la base d'une inscription volontaire.

3) Illuminations de Noël :

• Au vieux bourg :

Les illuminations seront complétées de 4 cordons identiques à ceux de la rue St Pierre (3 pour habiller les arbres de l'entrée sud du bourg à droite en montant et 1 pour le pignon de la mairie) : coût total de 600,82 € TTC.

Une guirlande à l'église du bourg sera remplacée : coût 436,80 € TTC.

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

LA CARTE MOBILITE INCLUSION (CMI) :

Depuis le 1er Juillet 2017, la Carte Mobilité Inclusion(CMI), instaurée par la loi de 2016 pour une République numérique, remplace les anciennes cartes de priorité, d'invalidité et de stationnement. Les trois cartes sont regroupées sous une même appellation avec trois mentions (invalidité, priorité et stationnement) et sont matérialisés en deux supports au format d'une carte bancaire (un pour la CMI stationnement et un autre pour la CMI priorité/invalidité).

Pour rappel, la mention stationnement permet à son titulaire, ou à la personne qui l'accompagne, de stationner sur les places réservées aux personnes handicapées. La mention priorité/invalidité permet une priorité d'accès aux places

assises (transports en commun, espaces et salle d'attente, établissements et manifestations accueillant du public) et dans les files d'attente des lieux publics. La mention invalidité donne également droit à des avantages fiscaux et à diverses réductions tarifaires librement déterminées par les organismes exerçant une activité commerciale.

Il convient de noter que les anciennes cartes peuvent être utilisées jusqu'à leur date d'expiration et au maximum jusqu'au 31 décembre 2026. Ainsi, afin d'éviter une rupture de droit, il est nécessaire de déposer une demande de renouvellement auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) six mois avant la

date d'expiration de la carte ou avant le 31 décembre 2026 pour les anciennes cartes attribuées à titre définitif.

Pour plus d'informations sur la CMI, contacter :

Département Infos Service (02.96.62.62.22 - contact@cotesdarmor.fr) pour les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (02.96.01.01.80 - MDPH@mdph.cg.22.fr) pour les bénéficiaires de l'APA en établissement (EHPAD) ou non bénéficiaire de l'APA

• Europ'raid : demande de sponsoring

Vincent Hamon, domicilié à St Lormel et étudiant à l'IGR de Rennes, présente à l'ensemble du Conseil Municipal son projet de raid humanitaire à travers l'Europe, l'Europ'raid, qui se déroulera en août 2018. L'objectif est d'apporter du matériel scolaire et/ou sportif aux pays qui en ont besoin, le tout en Peugeot 205. L'équipage est composé de 3 personnes. Chaque membre de l'équipage est tenu de trouver des sources de financement nécessaires au départ. Vincent sollicite donc un sponsoring

auprès de la commune. Il fait part au Conseil Municipal des différentes possibilités d'achat d'encart publicitaire avec les montants correspondants : 200 € (pour les côtés), 250 et 500 € (pour l'avant et l'arrière). Il propose également de venir présenter la voiture à la kermesse du RPI St Lormel-Créhen et d'en profiter pour faire un appel aux dons de fournitures scolaires. Le Conseil Municipal décide de sponsoriser cette opération à hauteur de 500 € pour un marquage à l'arrière du véhicule et souhaite avoir un retour sur expérience après le raid.

• SNSM de St-Cast Le Guildo : demande de subvention

Afin d'apporter un soutien financier aux sauveteurs en mer le Conseil Municipal décide de leur verser une subvention de 100 €.

• Ressources humaines : fixation des ratios d'avancement de grade pour 2018

De nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate.

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratios promus-prouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et

100 %. Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Suite à l'avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion des Côtes d'Armor reçu en mairie le 8 février 2018, préconisant à compter de l'année 2018 de fixer des ratios à 100 % pour tous les avancements de grades, le Conseil Municipal décide d'adopter le ratio commun de principe.

• Ressources humaines : création d'un poste d'adjoint administratif

Compte tenu de l'évolution des carrières et suite à la confirmation du départ en retraite de Mme MAUREL Claudine qui a fait valoir ses droits au 1^{er} avril 2018, le Conseil municipal, décide de créer, à compter du 1^{er} avril 2018, un poste d'adjoint administratif (échelle c1) à temps complet



LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ RELAIS PARENTS
ASSISTANTS
MATERNELS DINAN
AGGLOMERATION :
Espaces jeux (de 9h30 à 11h30)

- Vendredi 30 mars - Peinture propre à Créhen
- Vendredi 13 avril - Motricité à Saint-Pôtan
- Jeudi 19 avril - Manipulation de graines à Plancoët
- Rencontres à la Bibliothèque (de 10 à 11h)
- Vendredi 20 avril à Matignon
- Rencontres à la Ludothèque (de 9h30 à 10h15 ou de 10h30 à 11h15)
- Jeudi 15 mars à Plancoët
- Chasse aux œufs (10h)
- Jeudi 5 avril, Multi-accueil de Matignon

+ d'infos : Mme Grouazel au 02 96 89 41 09 ou 02 96 41 25 83 - rpam.matignonplancoet@dinan-agglomeration.fr

• Voirie : travaux de marquage

Des travaux de marquage doivent être entrepris sur l'ensemble de la commune à différents endroits. Deux fournisseurs ont répondu à la sollicitation de devis pour ces travaux de voirie.

Le Conseil Municipal retient la proposition tarifaire du Centre Technique Départemental des Côtes d'Armor pour un montant de 1430.77 € TTC.

Suite à une demande, une modification de la signalisation des aires de croisement sur la route de St Pôtan sera étudiée

Les brèves du Conseil Municipal du 16 février 2018 (suite)

• Reprise de concessions cimetière

Cinq concessions cimetière font l'objet d'une reprise par la commune. Cela concerne d'une part, trois concessions arrivées à échéance et faisant l'objet de non-renouvellement et deux concessions concernées par une procédure d'abandon.

1) Concessions arrivées à échéance

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient le retour à la commune des concessions funéraires temporaires, trentenaires et cinquantenaires à défaut de paiement de la redevance à l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé. Les concessionnaires disposent d'un délai de deux ans après l'expiration de la période pour renouveler la redevance. Malgré une recherche auprès des familles, aucun renouvellement n'a pu aboutir. En conséquence, le Conseil Municipal décide de procéder à la reprise des 3 concessions concernées.

2) Concessions en état d'abandon :

Une procédure de reprise de deux concessions en état d'abandon a été engagée en 2014. Ces deux concessions de

plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, peuvent être reprises par la commune selon les conditions prévues par la réglementation. Le Conseil Municipal autorise le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations ces 2 concessions en état d'abandon.

3) Travaux de reprise :

Pour la reprise des 5 concessions des devis ont été sollicités pour effectuer les travaux nécessaires (démontage, creusement, remblaiement et exhumation). Le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise PFG pour un montant de 2331,60 € TTC (seule entreprise ayant répondu à notre demande).

• Projet de mutualisation d'infrastructures sportives

Dans le cadre d'une éventuelle mutualisation des infrastructures, le club de foot des jeunes de Plancoët (PAFC : Plancoët Arguenon Football Club) souhaite connaître les sites disponibles sur les environs. Une visite a eu lieu sur le terrain de football de St-Lormel en présence de plusieurs élus

et des acteurs de cette pratique sportive.

L'hypothèse d'une utilisation du terrain de St Lormel par des équipes de jeunes de Plancoët est à l'étude. Les conditions (entretien, occupation...) de cette mutualisation restent à définir.

• Projet boîte à livres

Le projet de la boîte à livres va pouvoir se concrétiser prochainement dans l'ancienne cabine téléphonique.

• Le Repas communal des aînés

Il est prévu le 6 octobre prochain. Le conseil municipal approuve le choix de Franck Trochel pour assurer l'animation durant le repas, moyennant une prestation d'un montant de 300 €.

• Mise en place d'un nouveau régime indemnitaire du personnel communal.

Le dispositif est basé sur 2 volets :

Le 1^{er} volet concerne la nature des fonctions exercées par les agents et leur expérience professionnelle, donnant lieu au versement de l'indemnité de fonctions, de sujexion et d'expertise (IFSE).

Le 2e volet concerne la manière de servir et l'engagement professionnel pouvant donner lieu au versement d'un complément indemnitaire.

Ces nouveaux critères prennent plus en compte la fonction de chaque agent, son engagement et son expérience sur le poste occupé.

La mise en place de ce nouveau



principe de régime indemnitaire est à l'étude sur notre commune.

• Travaux à l'Eglise du bourg

Les travaux de purge ont commencé depuis le lundi 19 février et devraient durer entre 3 et 4 semaines. Ils consistent à sécuriser le site et à faire tomber les plâtres fragilisés afin de pouvoir effectuer un diagnostic sur l'état de la voûte et de la charpente par un architecte.

• Eglise du vieux bourg

Des travaux sont à réaliser au niveau du clocher. Des devis ont été effectués pour estimer l'enveloppe budgétaire à prévoir.

• Élagage des arbres au lieu dit Le Bouillon

Des courriers ont été envoyés par le Département à l'ensemble des propriétaires pour faire effectuer des travaux d'élagage en bordure de la route départementale.

• Un nouveau bureau au syndicat des Frémurs

Le nouveau bureau du Syndicat des Frémur concernant 25 communes et 70 000 habitants a été mis en place :

Président : Loïc LE MOINE
Vice-Président : Michèle MOISAN

• Recueil d'un titre de reconnaissance

Un titre de reconnaissance, offert par l'Union des Grandes Associations Françaises à toutes les familles des soldats morts pour la France, concernant M. Perroquin Marie Ange né à St Lormel en 1895 et mort durant la 1^{ère} guerre mondiale a été confié à la commune. Il a été placé dans la vitrine du hall de la mairie.

La séance est levée à 23h05.

• Prochain conseil municipal :

Vendredi 16 mars 2018 à 20h. Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est disponible en mairie et téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ ACTUALITÉS DE DINAN AGGLOMÉRATION

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) :
40 communes font partie des ALSH communautaires. Un principe de tarif unique a été arrêté avec un système de tranches basées sur le quotient familial. Pour 2018 les prix seront de 6 € à 16 € par jour pour les résidents du territoire et de 8 € à 24 € par jour pour les résidents hors territoire (possibilité de ½ journée avec ou sans repas). Pour cet été, l'accueil des enfants sur le secteur de PLANCOET-PLELAN a été défini ainsi :

➤ à CORSEUL : les petites vacances et le mois de Juillet,

➤ à CREHEN : le mois d'Août,

➤ à PLELAN LE PETIT : les petites vacances, le mois de Juillet et les deux dernières semaines d'Août

En outre, un séjour est proposé aux 13-17 ans du 2 au 7 Juillet 2018 à la base nautique de LOCUNOLE (29) - maximum 36 places - coût : 221 € par personne

Contact :
Tél : 02 96 8714 14
Fax : 02 96 85 40 91
contact@dinan-agglomeration.fr
www.dinan-agglomeration.fr/

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ DEMANDES D'URBANISME (sans distinction accord ou refus) de mi-août 2017 à mi-février 2018

Permis de construire

Date de dépôt	Nom du demandeur	Adresse terrain	Nature de la construction
07/09/2017	FEVRIER Yannick	86 le Petit Bouillon	Construction garage
05/10/2017	HAMON Valentin	La Croix	Maison individuelle
22/12/2017	FAVREL Jean-François	14 rue de la Vallée d'enfer	Construction abri de jardin
14/02/2018	BERTRAND Nicolas	17 la Ville Brien	Construction véranda

Déclarations Préalables

Date de dépôt	Nom du demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux
17/08/2017	PORET Bertrand	14 la Maison Neuve	Changements ouvertures, ravalement garage
14/09/2017	LHOTELIER Stéphanie	74 la Guérande	Création d'une ouverture pignon
25/09/2017	DAVID Auguste	3 rue de la Vallée d'enfer	Clôture béton avec brise vue lattes en bois
14/10/2017	LHOTELIER Stéphanie	74 la Guérande	Clôture parpaings et claustrat bois
26/10/2017	BALADE David	23 rue des Tilleuls	Remplacement des menuiseries et création fenêtres de toit
25/10/2017	Cabinet Moisan-Meister	La Maison Neuve	Division de terrain
28/11/2017	ROUILLE Michel	16 St Hylaire	Construction véranda
10/01/2018	ROUILLE Michel	16 St Hylaire	Construction véranda
10/01/2018	GAUTIER Jacqueline	12 rue du 4 août 1944	Remplacement des menuiseries
17/01/2018	LOYER Alain	4 rue des Prunus	Construction d'un abri de jardin
18/01/2018	BOULIER Michel	42 les Roseraies	Construction d'un préau
26/01/2018	DAVID Auguste	3 rue de la Vallée d'enfer	Extension abri de jardin en véranda
30/01/2018	LEVEQUE Gilles	Doheneuc	Extension muret et pose d'un portail
06/02/2018	BOUYE Nadia	4 les Villes Joies	Extension habitation

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ HORAIRES D'OUVERTURES DES DÉCHETTERIES

Planoët

Zone Artisanale de Nazareth
22130 PLANOËT
Du 1^{er} février au 31 octobre 2018

Lundi : 9h à 12h
Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h
Jeudi : 14h à 18h

La Landec

Zone Artisanale de Beauvent
22980 LA LANDEC
Du 1^{er} février au 31 octobre 2018

Lundi, Mardi et Vendredi : 14h à 18h
Mercredi et Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h

↓ RECENSEMENT

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement, c'est obligatoire

Les jeunes gens et jeunes filles nés(e)s en mars 2002 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

↓ RESTOS DU CŒUR

La campagne d'hiver des Restos du Coeur se terminant le jeudi 8 mars, la campagne d'été débutera le jeudi 22 mars 2018.

Elle se fera tous les 15 jours le jeudi matin de 9 heures à 11 heures 15 aux dates suivantes :

22 mars - 5 et 19 avril - 3, 17 et 31 mai - 14 et 28 juin - 12 et 26 juillet - 9 et 30 août - 13 et 27 septembre - 11 et 25 octobre et 8 novembre.

Appel à projets jeunes

La Mutualité Sociale Agricole organise, comme chaque année, le concours « Mieux vivre en milieu rural » visant à soutenir les projets collectifs des jeunes de 13 à 22 ans.



L'objectif de ce concours est d'encourager la réalisation de projets par des jeunes résidant en milieu rural afin qu'ils contribuent à l'animation de leur commune ou canton. Les actions devront se dérouler sur le département et leur contenu devra viser : à créer des espaces de vie, des lieux d'échanges et de rencontres au sein de la commune ou du canton ; à faciliter la vie en milieu rural des jeunes. Un projet primé au niveau départemental reçoit une bourse pouvant aller jusqu'à 2000 € et cette sélection ouvre la porte au concours national, où, si le projet est de nouveau primé, une deuxième subvention est attribuée.

Le règlement du concours et le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site de la MSA d'ARMORIQUE : www.msa-armorique.fr

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ SEMAINE D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE

Du 12 au 25 mars 2018

Dans le cadre de la 29^e édition des semaines d'information sur la santé mentale, venez nombreux(ses), sur tout le territoire de Dinan Agglomération, participer aux actions :
 > D'information
 > Déchanges autour de la prévention
 > De découverte des ressources du territoire (personnes, organismes, lieux)
 Télécharger le programme complet sur : <http://www.dinan-agglomeration.fr>

Renseignements, inscription : Céline LENAUT, Animatrice Territoriale de Santé - 02 96 87 42 46 - c.lenaut@dinan-agglomeration.fr

↓ ELAGAGE ET ABATTAGE

Des travaux d'élègagement et d'abattage (il pourra être procédé à du gyrobroyeage, sauf avis contraire du propriétaire) nécessaires à l'entretien de la ligne à 225 000 volts Doberie-Rance Poste vont être entrepris sur le territoire de la commune. L'exécution de ces travaux (qui ont commencé en Février 2018 pour se terminer en Juin 2018) a été confiée par RTE à l'entreprise KERNE ELAGAGE de QUIMPER (29).

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux, ainsi que pour tout règlement des dégâts qui pourraient être éventuellement occasionnés, les intéressés peuvent s'adresser au représentant de l'entreprise : **Benjamin BEAUCHOT 06.35.28.31.59**

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser aux représentants locaux de RTE qui assurent le contrôle des travaux : **Frédéric DALCOLMO 02.99.33.53.85 ou Marc LANGOUET 02.99.33.53.87**

↓ LE BRULAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT !

Les déchets verts sont définis comme étant issus de la tonte de pelouse, de la taille ou de l'arrachage de haie, arbres, arbustes, de débroussaillement et d'autres pratiques similaires.

Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année qu'ils soient produits par les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysage.

Quant aux déchets verts produits par les exploitants agricoles (produit de taille, d'élégagement, d'émondeage...), à défaut de leur valorisation par une filière bois énergie locale, leur incinération est soumise à autorisation écrite préalable du Maire et ce sous certaines conditions.

Des nouvelles des écoles

Saint-Lormel /Créhen



Respect et tolérance

Depuis le retour des vacances de Noël, les enfants de l'école de Saint-Lormel travaillent sur le thème du respect et de la tolérance. Les deux classes,

poursuivant leur étude de l'auteur Claude Boujon, ont travaillé sur des albums de ce dernier notamment « La brouille ». C'est l'histoire de deux lapins qui devront unir

leur force pour se sauver d'une situation dangereuse passant outre leurs petites querelles.

Séance danse de création

Les enfants ont également achevé leurs séances de danse de création. Ils ont adoré et certains se sont révélés...

le centième jour d'école

Dans la classe de GS-CP nous avons fêté comme chaque année le centième jour d'école. Ceci s'est déroulé le vendredi 16 février. Au programme il y a eu des bricolages, de la cuisine, des mathématiques, du sport et de l'art visuel. Toute cette journée s'organise autour du nombre 100 : la couronne aux 100 gommettes, les 100 mini-crêpes, les 100 défis mathématiques, les 100 sauts,

↓ PRÉ - INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Pour la rentrée 2018-2019, vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant à l'école.

L'inscription se fait en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

les 100 passes, mais également des collections de 100 à réaliser. Vous pourrez venir voir les réalisations des enfants qui sont exposées dans la bibliothèque de l'école au cours des portes ouvertes de l'école.

PORTES OUVERTES

ÉCOLES PUBLIQUES

SAINT-LORMEL / CRÉHEN

SAM. 24 MARS

10h 13h



Créhen



Saint-Lormel

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ ETAT CIVIL 2017

Naissances

- COCHERI Tilio Germain née le 30 avril 2007 à Saint Brieuc
- COLLET Hugo Olivier Michel né le 7 mai 2017 à Dinan
- DELANOUE Tilio Karl né le 19 novembre 2017 à Plérin
- FAVREL Césarin Alain Jack né le 9 juillet 2017 à Saint Brieuc
- FOURE Soan Frédéric Romaric né le 3 octobre 2017 à Dinan
- KEENE CHENU Hayden Wyatt Malcolm né le 2 mai 2017
- LA BEE Joy Dorothée Lola née le 13 juillet 2017 à Dinan
- MOIRABOU PLOUVIN Lyndie Zalihata Françoise née le 30 mars 2017 à Dinan
- ROGER Louise née le 9 octobre 2017 à Dinan
- SAMSON Gabin né le 15 avril 2017 à Saint Brieuc

Mariages :

- BERHAULT Sabrina et COS Olivier le 26 août 2017
- HERRMANN Agathe et MAILLET Pierre le 12 août 2017

Décès et inhumations :

- BAËR Janine née NICOLAS décédée le 8 juillet 2017 à Saint Lormel
- BEUREL Francis décédé le 8 mars 2017 à Saint Lormel
- BEUREL Thérèse née HARDY décédée le 28 septembre 2017 à Dinan
- BOTREL André décédé le 25 avril 2017 à Saint-Brieuc
- BOUAN Elisabeth née CORDON décédée le 25 janvier 2017 à Dinan
- BOUAN Marie-Ange décédé le 1er août 2017 à Planoët
- BOURRÉE Henri décédé le 22 décembre 2017 à Dinan
- FOURRIER Régis décédé le 13 juillet 2017 à Planoët
- FRABOULET Annie née FAUCILLON décédée le 18 février 2017 à Plérin
- GAUTIER Gérard décédé le 9 mai 2017 à Dinan
- LECUYER Hervé décédé le 13 novembre 2017 à Saint Lormel
- PEROQUIN Jean-Baptiste décédé le 8 décembre 2017 à Dinan
- PÉTRA Marcel décédé le 15 décembre 2017 à Dinard
- PLARD François décédé le 31 mars 2017 à Créhen
- ROBERT Yvonne née BRÉCHARD décédée le 29 mars 2017 à Saint Malo
- ROLLAND Julia née LETORT décédée le 30 janvier 2017 à Planoët
- SORGNIARD Yves décédé le 15 avril 2017 à Dinan
- TRIPÉ Joseph décédé le 28 août 2017 à Dinan

(Ne figurent que les actes avec une autorisation de publication)



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

Club de l'espoir

- Réunion :

mardi 27 mars 2018, mardi 10 avril 2018 (14h)

- Repas du Club :

mardi 13 mars 2018



Football club

St Lormel

Des nouvelles du club

La météo n'ayant pas été très clémente en ce début d'année, le FC ST LORMEL n'a repris la compétition que le 18 février dernier, date à laquelle les deux équipes se sont imposées. En cette deuxième partie de saison, nous comptons sur les encouragements de chacun pour atteindre l'objectif initial de monter en division supérieure. Afin de se rassembler dans un nouveau moment de convivialité, le FC ST LORMEL organisera le 21 avril prochain un tournoi de palets qui se tiendra au terrain des sports de St Lormel à partir de 9 h, pour le tournoi individuel, et à partir de 14H pour les doublottes formées. (Buvette et petite restauration sur place). Venez nombreux et n'hésitez pas à répandre la nouvelle pour vous retrouver nombreux le 21 avril prochain.

Suivez toute l'actualité du club sur :

<http://fc-st-lormel.footeo.com/>

Amicale des anciens combattants

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie du 19 mars 1962 : Le dimanche 18 mars

> 11h15 : rdv place de l'église
 > 11h30 : Monument aux Morts, dépôt de gerbe, minute de silence, discours, chorale
 > 12h : Vin d'honneur offert par la municipalité à la salle polyvalente

- Président : Gérard Muller

- Vice-Président : Patrice GUINGOUAIN

- Trésorière : Agnès SUIRE

- Trésorier adjoint : Alfred HAMON

- Secrétaire :

- Nathalie VAN MEYEL

- Secrétaire adjoint : Louis AILLET

Reconduction en 2018 des manifestations (à l'exception de la fête de la musique) à savoir : la randonnée pédestre avec le repas de la mer (le 12/05), le vide grenier (le 14/07), l'opération vente de gâteaux pour le Téléthon (le 07/12) et l'animation de noël : vin chaud et châtaignes grillées (le 22/12).

• Pascal Légitimus, « Légitimus Incognitus »

Samedi 14 avril 2018 - 20h30

- Salle l'Embarcadère à Plélan-le-Petit

+ d'Infos : 02 96 87 03 11 ou sur

<http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

(Communiqué de la Gendarmerie)

Un phénomène actuel de cambriolages sur les résidences secondaires et principales touche l'ensemble du département. Si ces vols touchent actuellement des résidences, il n'est pas impossible qu'ils concernent également les commerçants, dépôts de marchandises, artisans du bâtiment, voire locaux municipaux... Les faits sont commis entre 07h00 et 18h00, mais la vigilance demeure de mise en dehors de ces horaires. Les correspondants et référents sûreté des brigades de gendarmerie se tiennent à votre disposition pour vous conseiller face à ce risque. Quelques règles :

Prévenez immédiatement la gendarmerie en cas de vol / conservez les traces et indices qui permettront d'identifier les auteurs, / partagez cette information de vigilance avec vos voisins, fournisseurs et clients / Signalez tout comportement suspect (démarcage en porte à porte, véhicules en repérage ...).

Programmation culturelle Plancoët Plélan

• « Dis-moi »,

Compagnie Fait Lux, Théâtre masqué - Vendredi 16 mars 2018 - 20h30 - Salle SolenVal à Planoët

• « Anquetil tout seul »

de Paul Fournel, Théâtre - Vendredi 23 mars 2018 - 20h30 - Espace Dériole à Plouasne - Klô Pelpag,

• « L'étoile thoracique »

Chanson française - Mardi 27 mars 2018 - 20h30 - Théâtre des Jacobins à Dinan

• La petite cuisine musicale - Schubert »

Musique de chambre vocale - Samedi 31 mars 2018 - 20h30 - Salle SolenVal à Planoët

• Manu Galure,

« Baladin des grands chemins »

Chanson française - Vendredi 6 avril 2018 - 20h30 - salle des fêtes à Matignon